

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2023/2024

Quorum : 16

Numéro de séance : 1

Nombre des présents : 23

Date de convocation : 19/10/2023

Nombre d'absents excusés : 4

Présidence de : Eric GELIS, Proviseur

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes	N°
I. Installation du Conseil d'Administration					
II. Validation du CR précédent	Vote				
III. Suppression de la Commission Permanente	Vote				
IV. Installation des commissions					
V. Validation du Règlement Intérieur du C.A.	Vote				
VI. Résultats aux examens 2023					
VII. Présentation du protocole de remplacement de courte durée	Vote				
VIII. Information sur la nouvelle maquette des bulletins scolaires des élèves et des étudiants					
IX. Bilan moral et financier de l'association sportive et l'amicale des personnels qui ont leur siège au lycée					
X. DBM pour info et pour vote	Vote				
XI. Tarifs 2024	Vote				
XII. Concession des logements					
XIII. Conventions et contrats	Vote				
XIV. Validation d'un projet pédagogique	Vote				
XV. Participation financière des familles pour le voyage en Italie	Vote				

Signatures



Le Secrétaire

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 07 novembre 2023

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	GELIS Eric	X						
	Adjoint	MIEGEVILLE-TATE Stéphane	X						
	Gestionnaire	TEJEDOR Aude	X						
	CPE	LANE Christelle			X				
	Chef des Travaux	PISANI Christine	X						
Élus locaux	Collectivité de rattachement	ANDRIEU Philippe		X		ASSIE Benjamin			
	Collectivité de rattachement	COSTE Alain		X		VILAS Sylvie			
	Commune siège	MONTUSSAC M-Aude	X						
	Commune siège	BIGOT Xavier		X		ARIAS Placide			
Personnalité qualifiée		DESTAINVILLE Dominique	X						
Total			6	3	1				

Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	RABHI Nassima	X			RIVERET Pauline			
		GAUZENTE Isabelle		X		HOUSSET Leslie	X		
		CHANAUD Anthony	X			JOLIBERT Isabelle			
		CORDIER Christelle	X			TREHET Alexandra			
		CAMPOS Christophe			X	JOUANNY Hélène	X		
		PEIGNE Aurélien	X			BATTU Jean-Charles	X		
		BENHAMOU Jean-François		X		RULLS Mathias			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	JAUNE Jennie	X			WAILLY Yohann			
		MARIS Hervé	X						
		RIES Wilfried	X						
Total		7	2	1		3			

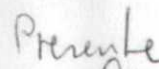
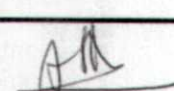
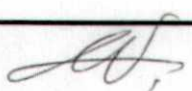
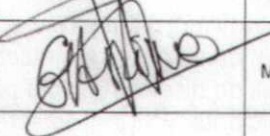
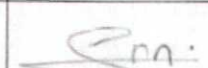
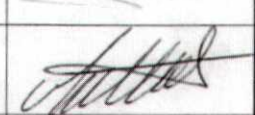
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	HAVE Anne-Laure	X			NAUDY Laurent	X		
		DELORME Samuel	X			PEYRAS Bruno	X		
		GARINO Jean- Christophe	X			MEDINA MOREIRA David	X		
		LE MENN Fabienne			X	MALLET Arnaud	X		
		EL KIHEL Mustapha	X			LEBOURDAIS Karine	X		
	Élèves	EL KDIM Yassin	X			LACOSTE Emma		X	
		DELBOURG Camille		X					
		PAPY Lola		X					
		CHATAIGNIER Maelle		X					
		BELGHARBI Rhamouna			X	FEY Dorian			
Total			5	3	2		5	1	



CONSEIL D'ADMINISTRATION

07 NOVEMBRE 2023

QUALITE	NOM Prénom	Signature	NOM suppléant	signature
Président Le chef d'établissement	GELIS Eric			
Le chef d'établissement adjoint	MIEGEVILLE-TATE Stéphane			
L'adjoint gestionnaire	TEJEDOR Aude			
Le conseiller principal d'éducation	LANE Christelle	<i>Christelle</i>		
le chef des travaux	PISANI Christine			
Deux représentants de la collectivité territoriale de rattachement	ANDRIEU Philippe		ASSIE Benjamin	
	COSTE Alain		VILAS Sylvie	
Deux représentants de la commune siège de l'établissement	MONTUSSAC Marie-Aude			
	BIGOT Xavier		ARIAS Placide	
Une personnalité qualifiée,	DESTAINVILLE Dominique			
Dix représentants élus des personnels de l'établissement				
personnels d'enseignement et d'éducation	RABHI Nassima		RIVERET Pauline	
personnels d'enseignement et d'éducation	GAUZENTE Isabelle		HOUSSET Leslie	
personnels d'enseignement et d'éducation	CHANAUD Anthony		JOLIBERT Isabelle	
personnels d'enseignement et d'éducation	CORDIER Christelle		TREHET Alexandra	
personnels d'enseignement et d'éducation	CAMPOS Christophe	<i>excusé, remplacé par</i>	JOUANNY Hélène	
personnels d'enseignement et d'éducation	PEIGNE Aurélien		BATTU Jean-Charles	
personnels d'enseignement et d'éducation	BENHAMOU Jean-François		RULLS Mathias	

personnels ATOSS	JAUNE Jennie		WAILLY Yohann	
personnels ATOSS	MARIS Hervé			
personnels ATOSS	RIES Wilfried			
Dix représentants élus des parents d'élèves et des élèves				
représentants des parents d'élèves	HAVE Anne-Laure		NAUDY Laurent	
représentants des parents d'élèves	DELORME Samuel		PEYRAS Bruno	
représentants des parents d'élèves	GARINO Jean-Christophe		MEDINA MOREIRA David	
représentants des parents d'élèves	LE MENN Fabienne	excusée	MALLET Arnaud	
représentants des parents d'élèves	EL KIHIL Mustapha		LEBOURDAIS Karine	
représentants des élèves	EL KDIM Yassin		LACOSTE Emma	
représentants des élèves	DELBOURG Camille			
représentants des élèves	PAPY Lola	excusée		
représentants des élèves	CHATAIGNIER Maelle			
représentant des étudiants	BELGHARBI Rhamouna		FEY Dorian	

RUBRIQUE I.: Installation du Conseil d'Administration

- M. le Proviseur fait un point sur le résultat des élections des représentants des parents, des enseignants, des ATSS, des élèves et des étudiants.
 - Représentants des parents d'élèves
 - Un vote électronique a été organisé et a permis une très forte participation par rapport aux années précédentes. Il y a eu 653 votants dont 537 exprimés et 116 votes blancs et nuls. La participation s'élevait à 28% des inscrits. 2 listes se sont présentées et la répartition des voix s'est faite au plus fort reste.
 - Liste « Unité et Actions » 367 voix (68%) = 3 sièges
 - Liste « Unité pour tous » = 2 sièges
 - 116 (18%) bulletins nuls
 - Représentants des personnels enseignants et de vie scolaire
 - 1 liste. 72 votants - 59,2% de participation. 2 bulletins nuls. Liste élue.
 - Représentants ATSS
 - 1 liste. 57% des voix. Liste élue.
 - Représentants des élèves
 - Élus selon 2 modalités différentes, en fonction de leur rôle, :
 - CVL (et donc CA) : vote électronique en 1^{ère} et T^{ale} à fort succès (83% de participation)
 - Conseil de discipline : vote par les délégués de classe.
 - Représentants des étudiants :
 - 16 inscrits du supérieur (66.66% des voix). Rhamouna BELGHARBI en tête.
- M. le Proviseur présente les membres titulaires et leur suppléant au Conseil d'administration. (Annexe 1)
 - Président et membres de droit
 - Représentants de la région
 - Représentants de la mairie
 - Personnalité qualifiée, issue du monde de l'entreprise
 - Personnels enseignants et d'éducation
 - Représentants des ATOSS
 - Représentants des parents d'élèves : liste « Union et Actions » et liste « Unité pour tous »
 - Élèves, issus du CVL
 - Élus postbac
- Les représentants des parents issus de la liste « Unité et Actions » font lecture d'une motion (Annexe 2) au sujet de l'organisation des opérations de vote au lycée Paul Sabatier. Les représentants de ladite liste indiquent leur souhait de « contribuer à une meilleure communication et à la transparence des opérations de vote au Lycée » et demandent que « dans l'avenir des principes démocratiques soient respectés » lors de l'organisation des prochains scrutins.

RUBRIQUE II.: Validation du CR précédent

Vote 1 : validation du CR précédent			
Votants : 23	Pour	14	Résultat : adopté
	Contre	0	
	Abstentions	9	

RUBRIQUE III.: Suppression de la Commission Permanente

- M. le Proviseur présente le projet de suppression de la Commission permanente, au nom des arguments suivants : cette Commission ne pouvant plus, désormais, avoir de rôle simplement consultatif, il faudrait lui accorder un rôle décisionnaire. Or, le Conseil d'administration est un organe décisionnaire plus large et plus démocratique. Afin de maintenir la Commission permanente, il faudrait retirer des prérogatives au Conseil d'administration, et ainsi affaiblir ce dernier.
- Les représentants des personnels enseignants et de vie scolaire, tout comme les représentants des parents de la liste « Unité et Actions » font état de l'utilité de la Commission permanente lorsqu'il s'agit d'aborder des points complexes, qui nécessitent, avant le passage en CA, une réflexion plus ample : DGH, budget, etc.
- M. le Proviseur rappelle que la Commission permanente ne peut plus être réunie pour ce rôle de consultation.
- Les représentants des personnels enseignants et de vie scolaire, tout comme les représentants des parents de la liste « Unité et Actions », demandent, si la Commission permanente devait être supprimée, de pouvoir se réunir en amont des CA afin d'étudier les points les plus ardues, et demandent à pouvoir éventuellement discuter de ces points avec le Chef d'établissement, afin d'obtenir d'éventuelles précisions et clarifications. M. le Proviseur accède à cette demande.

- Les représentants des parents de la liste « Unité pour Tous » proposent d'alléger les CA en déléguant à la Commission permanente le traitement de certains sujets de moindre importance : voyages, projets divers, etc. Mme la Gestionnaire précise que découpler le vote sur les voyages et les projets du vote sur le budget global pose un problème.
- M. le Proviseur ajoute que la Commission permanente représente une commission de plus, alors qu'on peine déjà à remplir les autres commissions.
- Les représentants des personnels enseignants et de vie scolaire, tout comme les représentants des parents insistent sur la nécessité de demander et d'obtenir des réunions préparatoires pour les points les plus complexes. M. le Proviseur accède à cette demande.
- Pour donner suite à une question, M. le Proviseur précise que la suppression de la Commission permanente n'aurait rien de définitif. Cette Commission pourrait être rétablie, sur décision du CA, en début d'année comme en cours d'année.

Vote 2 : suppression de la Commission permanente			
Votants : 23	Pour	18	Résultat : adopté
	Contre	2	
	Abstentions	3	

RUBRIQUE IV.: Installation des Commissions

- M. le Proviseur présente et liste les différentes Commissions (Annexe 3), en précisant le nom des membres de droits et des représentants qui les composeront :
 - Conseil de discipline
 - Commission hygiène/sécurité
 - CVL
 - Commission restauration
 - Commission d'éducation santé citoyenneté
 - Commission éducative
 - Conseil pédagogique
 - Mme Pisani représente le pôle tertiaire du lycée. Les représentants des personnels enseignants et de vie scolaire demandent s'il est possible d'inclure, dans ce rôle, des enseignants du tertiaire. M. le Proviseur précise qu'ils sont libres d'assister au Conseil pédagogique, comme tout enseignant, *a fortiori* sur des sujets qui peuvent le concerner et sur lesquels il pourrait être amené à intervenir.
 - Les représentants des parents n'assistant pas au Conseil pédagogique, ils demandent la possibilité de consulter les comptes-rendus de ce Conseil. M. le Proviseur doit consulter les textes sur ce point.
- M. le Proviseur, établissant la liste des membres des diverses Commissions a indiqué que, parfois, certains sièges d'enseignants n'étaient pas pourvus. Les représentants des personnels enseignants et de vie scolaire précisent que s'ils sont en partie absents de certaines commissions, ce n'est ni par désintérêt ni par fainéantise, mais en raison des difficultés à s'engager sur autant de commissions, d'autant que les absences constatées sont souvent des absences de suppléants, et non des titulaires. Par ailleurs, concernant le CVL, il a été indiqué aux enseignants élus par le passé qu'il était préférable qu'ils assurent leurs cours en priorité. M. le Proviseur et M. le Proviseur-adjoint indiquent n'avoir jamais sous-entendu que ces absences aient pu être liée à la fainéantise des équipes du lycée. Au contraire, ils en savent, en remercient et en apprécient l'engagement, et se réjouissent de leur retour au sein du CA.

RUBRIQUE V.: Validation du Règlement Intérieur du CA

- M. le Proviseur, pour donner suite à une demande des représentants des parents, demande que les représentants des personnels enseignants et de vie scolaire comptaient eux-mêmes formuler, propose une modification de l'article 5, afin que les envois relatifs au CA soient adressés et aux membres titulaires et aux membres suppléants (Annexe 4).

Vote 3 : validation du RI du CA			
Votants : 23	Pour	23	Résultat : adopté
	Contre	0	
	Abstentions	0	

RUBRIQUE VI.: Résultats aux examens 2023

- M. le Proviseur fait lecture des résultats du Baccalauréat et du BTS 2023 (Annexe 5).
- Il attire l'attention du CA sur quatre points :

- Point positif 1 : les résultats en Bac général sont dans la moyenne nationale et dans la moyenne académique, comme ils le sont depuis plusieurs années.
- Point positif 2 : le taux d'obtention de mention dans le lycée est supérieur aux moyennes nationale et académique.
- Point négatif 1 : les résultats en Bac technologique sont en baisse, et inférieurs à la moyenne nationale et académique. M. le Proviseur explique que cette contre-performance n'est pas jugée inquiétante, car elle tient à des circonstances particulières. L'an dernier, l'effectif des candidats concentrait davantage de profils fragiles, notamment par la présence plus importante qu'à l'accoutumée d'élèves issus de changements d'établissement, y compris par un nombre important de 1^{ère} année Bac professionnel en échec.
- Point négatif 2 : les résultats en BTS sont inquiétants, et sont liés à une baisse continuée des effectifs (essentiellement en SAM) comme du niveau des étudiants – baisse structurelle qui n'est pas propre au lycée Paul Sabatier.
- Les représentants des personnels enseignants et de vie scolaire font lecture de deux motions (Annexe 6) :
 - Motion pour davantage de transparence concernant les HSE et une rémunération réelle des épreuves du Bac d'EPS et des épreuves blanches.
 - M. le Proviseur indique que le point suivant du CA (le PACTE) sera l'occasion de reparler des HSE et de leur raréfaction.
 - Motion pour davantage de moyens pour les élèves.
- Les représentants de parents s'associent aux deux motions proposées par les représentants des personnels enseignants et de vie scolaire – ce dont ces derniers les remercient.

RUBRIQUE VII.: Présentation du protocole de remplacement de courte durée

- M. le Proviseur indique que l'application du PACTE dans l'établissement est complexe (Annexe 7). Les enseignants semblent en effet dissuadés par les conditions liées aux systèmes des parts fonctionnelles. Il indique également que le taux de remplacement est déjà satisfaisant dans l'établissement, pour des remplacements ponctuels. Il explique que les conditions d'engagement contractuel du PACTE tendent à effrayer les enseignants.
- M. le Proviseur précise en outre que les HSE sont peut-être vouées à disparaître, face au PACTE. D'où le souci pour les heures ponctuelles d'oraux blancs, etc. qui ne pourraient plus, dès lors, être payées que par adhésion au PACTE.
- M. le Proviseur précise enfin que pour les RCD ponctuels, il devrait toujours y avoir, en l'état, et selon la Rectrice, des HSE.
- Les représentants des personnels enseignants et de vie scolaire font lecture d'une motion (Annexe 8) expliquant et justifiant leurs réserves quant au PACTE et au protocole RCD.
- Les représentants de parents s'associent à la motion proposée par les représentants des personnels enseignants et de vie scolaire – ce dont ces derniers les remercient.
- Les représentants des parents précisent par ailleurs qu'à leurs yeux, le remplacement d'une matière par une autre matière est un non-sens. Au reste, ils constatent que la réforme du lycée, avec les barrettes et la raréfaction des heures de tronc commun, bloque les possibilités de remplacement, ce qui réduit les marges de manœuvre pour rendre possibles les remplacements utiles et légitimes.
- Les représentants des personnels enseignants et de vie scolaire demandent à M. le Proviseur à qui et à quoi ce protocole est destiné et dans quelle mesure il peut devenir contraignant. M. le Proviseur indique que ce protocole est destiné à sa hiérarchie, qui examine et contrôle les niveaux de remplacement et l'attribution des parts du PACTE, comme elle le faisait avec les HSE.
- À la suite de la motion proposée par les représentants des personnels enseignants et de vie scolaire, ces derniers comme les représentants des parents souhaitent qu'un avis global sur ce protocole puisse être voté, afin qu'il soit clairement consigné dans le présent compte-rendu. M. le Proviseur accède à cette demande.

Vote 4 (pour simple information) : avis relatif au protocole PACTE RCD			
Votants : 23	Favorable	8	Résultat : avis défavorable
	Défavorable	13	
	Abstentions	2	

- Les représentants des personnels enseignants et de vie scolaire remercient le Conseil d'administration pour l'expression de cet avis défavorable.

RUBRIQUE VIII.: Information sur la nouvelle maquette des bulletins scolaires des élèves et des étudiants

- M. le Proviseur indique que l'envoi trimestriel par mail des bulletins est satisfaisant, et qu'il permet à l'établissement de réaliser des économies.

- Les représentants des parents soulèvent le problème des adresses électroniques invalides, qui ne permettent donc pas aux parents de recevoir lesdits bulletins. M. le Proviseur indique qu'en cas d'échec de l'envoi informatique, le bulletin est transmis en version papier, et que, de toutes façons, les bulletins sont accessibles via Pronote.
- M. le Proviseur aborde la disparition de la moyenne générale des bulletins et de Pronote, après avoir consulté les enseignants sur ce point en Conseil pédagogique, consultation qui faisait elle-même suite à une intervention lors de la journée de pré-rentrée des enseignants. M. le Proviseur, relayé par les représentants des personnels enseignants et de vie scolaire, défend cette suppression en raison du fait que la moyenne générale constitue une information parasite et trompeuse : parasite, parce qu'elle focalise l'attention des parents et des élèves au détriment de l'attention que devraient recevoir les moyennes et les appréciations de chaque discipline ; trompeuse car elle donne une image fautive du niveau réel de l'élève. De fait, la moyenne générale ne tient aucun compte de l'écart parfois abyssal qui sépare le poids de telle ou telle discipline pour le Baccalauréat comme pour Parcoursup. Dès lors, maintenir la moyenne générale, c'est donner l'occasion aux élèves comme à leurs parents de se méprendre gravement sur le niveau réel des élèves – méprise qui aboutit parfois à de terribles désillusions en fin de trimestre, d'année ou de scolarité au lycée.
- Les représentants des parents comme les représentants des élèves se montrent sceptiques sinon hostiles à cette suppression. Selon eux, la moyenne générale, même trompeuse, reste un indicateur qui permet aux élèves comme aux parents de se faire une idée du positionnement global de l'élève. Les représentants des parents ajoutent que certains parents ne regardent en effet que la moyenne générale, mais que supprimer ce dernier risque simplement d'amener ceux-là à ne plus regarder du tout les bulletins. Ils ajoutent que la suppression de cet indicateur ne semble pas cohérente avec le fait de recourir à des applications comme Pronote qui multiplient les informations. Les représentants des élèves ajoutent que la moyenne générale est pour eux un indicateur précieux car il fournit à de nombreux élèves une source de motivation, un objectif à dépasser.
- Les représentants des personnels enseignants et de vie scolaire rebondissent en estimant que précisément, c'est donner là un rôle bien trop important à un indicateur non représentatif. Ils ajoutent que l'émotion suscitée par ce changement est peut-être davantage l'effet de la disparition de la moyenne générale que l'effet de son absence, et que de nombreux établissements n'ayant jamais livré cet indicateur ou l'ayant supprimé depuis longtemps ne connaissent pas ce débat.

RUBRIQUE IX.: Bilan moral et financier de l'association sportive et l'amicale des personnels qui ont leur siège au lycée

- En raison de l'heure tardive et du nombre important des points qui doivent encore être abordés, l'étude de ce point est reportée au CA du 30 novembre. La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

RUBRIQUE X.: DBM pour info et pour vote

- DBM pour information (Annexe 9) :
 - La DBM 6 vise à corriger les prévisions qui avaient été faites au vu de l'exercice.
 - La DBM 7 est due à l'arrivée de deux subventions du Conseil régional.
 - Subvention pour les tenues des agents
 - Subvention pour viabilisation : 31 000 € destinés à l'achat des fluides (gaz, eau, électricité). La somme, en partie non dépensée en raison des efforts de sobriété de l'établissement, et malgré l'inflation, tombera dans le budget de réserve à la fin de l'année.
- DBM pour vote (Annexes 10 -11) :
 - Mme la Gestionnaire explique que le service SRH est devenu gravement déficitaire car il se trouve pris en étau entre :
 - l'inflation qui touche le coût de revient des repas (jusqu'à 200 % d'inflation sur certains aliments)
 - et le prix du ticket de cantine qui, par volonté politique du Conseil régional, n'évolue pas.
 - Sur chaque repas produit, l'établissement perd donc de l'argent (50 centimes par repas, soit 3000 € par semaines).
 - Les représentants ATSS ajoutent que la légitime volonté politique d'appliquer la loi EGALIM pèse également sur le coût des repas, car le BIO, dont la part est encore censée augmenter, est plus coûteux que les produits non BIO.
 - En conséquence, Mme la Gestionnaire demande l'autorisation d'effectuer un prélèvement sur la réserve de l'établissement – réserve que des économies les années précédentes avaient permis de nourrir. Elle ajoute que ce prélèvement ne peut être considéré comme une solution que de court terme : il faudra trouver une solution pérenne pour sortir de cette impasse budgétaire sans porter atteinte à la qualité des repas (éviter, par exemple, de réduire les portions ou la qualité des ingrédients). La prochaine Commission restauration devra aborder ce sujet.
 - Les membres du Conseil d'administration s'inquiètent de cette situation mais en comprennent les raisons. Ils rappellent l'importance d'avoir une cantine de qualité pour la santé des élèves.
 - M. le Proviseur précise que ce problème budgétaire, similaire à celui qui s'était posé l'an passé concernant les fluides, touche l'ensemble des établissements.

- Les représentants des parents proposent, au besoin, d'écrire à la Région pour seconder et appuyer toute démarche utile de l'établissement.

Vote 5 : DBM pour combler le déficit du SRH			
Votants : 23	Favorable	23	Résultat : adopté
	Défavorable	0	
	Abstentions	0	

RUBRIQUE XI.: Tarifs 2024

- Mme la Gestionnaire explique que les lignes de budget des services ALO et SRH (Annexes 12 – 13) sont désormais cloisonnées. Il faut donc pouvoir répartir entre ces deux services des dépenses qui sont pourtant, *de facto*, communes. L'établissement propose de fixer une clé de répartition entre ALO et SRH, sur le principe de la surface que ces services occupent dans l'établissement.

Vote 6 : clef de répartition entre service HALO et SRH			
Votants : 23	Favorable	23	Résultat : adopté
	Défavorable	0	
	Abstentions	0	

RUBRIQUE XII.: Concession des logements

- En raison de l'heure tardive et des points qui doivent encore être abordés, l'étude de ce point est reportée au CA du 30 novembre. La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

RUBRIQUE XIII.: Conventions et contrats

- Dans le cadre de plusieurs projets ou enseignements (BTS SIO, BImér, Géopolitique, etc.), l'établissement souhaite pouvoir signer un contrat de convention avec le Centre de Transmission de la Marine - France sud (Annexe 14).

Vote 7 : convention avec la Marine			
Votants : 23	Favorable	23	Résultat : adopté
	Défavorable	0	
	Abstentions	0	

RUBRIQUE XIV.: Validation d'un projet pédagogique

- Maison solidarité et Colisées sur le harcèlement, etc.

Vote 8 : convention avec la maison de la solidarité			
Votants : 23	Favorable	23	Résultat : adopté
	Défavorable	0	
	Abstentions	0	

RUBRIQUE XV.: Participation financière des familles pour le voyage en Italie

- Les enseignants de Lettres classiques du lycée organisent, dans le cadre de leur enseignement, un voyage pédagogique d'une semaine en Italie, à la fin du mois de mars, entre Rome et Pompéi. Le devis le moins onéreux a été choisi par l'établissement. En fonction de ce devis, la participation financière des familles pour le voyage en Italie s'élèverait à 401€ (Annexe 15).

Vote 9 : participation des familles au voyage en Italie			
Votants : 23	Favorable	23	Résultat : adopté
	Défavorable	0	
	Abstentions	0	

CONSEIL D'ADMINISTRATION - 2023-2024

MEMBRES DE DROIT			
M. GELIS Eric	Proviseur		eric.gelis@ac-montpellier.fr
M. MIEGEVILLE TATE Stephane	Proviseur-Adjoint		stephane.miegeville-tate@ac-montpellier.fr
Mme TEJEDOR Aude	Intendante		aude.tejedor-foussard@ac-montpellier.fr
Mme LANE Christelle	C.P.E.		christelle.lane@ac-montpellier.fr
Mme PISANI Christine	Chef de Travaux		christine.pisani@ac-montpellier.fr
REPRÉSENTANTS RÉGION TITULAIRES			
M. ANDRIEU Philippe	philippe.andrieu@laregion.fr	M. ASSIE Benjamin	benjamin.assie@laregion.fr
M. COSTE Alain	alain.coste@laregion.fr	Mme VILAS Sylvie	sylvie.vilas@laregion.fr
REPRÉSENTANTS MAIRIE TITULAIRES			
Mme MONTUSSAC Marie-Aude	marieaude.montussac@mairie-carcassonne.fr	M. MARIAS Placide	placide.arias@mairie-carcassonne.fr
M. BIGOT Xavier	xavier.bigot@mairie-carcassonne.fr		
PERSONNELLE QUALIFIÉE			
M. DESTAINVILLE Dominique	dd@scad-capsud.fr		
MEMBRES ÉLUS			
PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION TITULAIRES		PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION SUPPLÉANTS	
Mme RABHI Nassima	nassima.rabhi@ac-montpellier.fr	Mme RIVÉRET Pauline	pauline-pilar.riveret@ac-montpellier.fr
Mme GAUZENTE Isabelle	isabelle.gauzente@ac-montpellier.fr	Mme HOUSSET Leslie	leslie.housset@ac-montpellier.fr
M. CHANAUD Anthony	anthony.chanaud@ac-montpellier.fr	Mme JOLIBERT Isabelle	isabelle.goetzmann@ac-montpellier.fr
Mme CORDIER Christelle	christelle.cordier@ac-montpellier.fr	Mme TREHET Alexandra	alexandra-laure.trehet@ac-montpellier.fr
M. CAMPOS Christophe	christophe.campos@ac-montpellier.fr	Mme JOUANNY Hélène	helene.jouanny@ac-montpellier.fr
M. PEIGNE Aurélien	aurelien.peigne@ac-montpellier.fr	M. BATTU Jean-Charles	jean-charles.battu@ac-montpellier.fr
M. BENHAMOU Jean-François	jean-francois.benhamou@ac-montpellier.fr	M. RULLS Mathias	mathias.rulls@ac-montpellier.fr
A.T.O.S.S. TITULAIRES		A.T.O.S.S. SUPPLÉANTS	
Mme JAUNE Jennie	jennie.jaune@ac-montpellier.fr	M. WAILLY Yohann	yohann.wailly@laregion.fr
M. MARIS Hervé	herve.maris@laregion.fr		
M. RIES Wilfried	wilfried.ries@laregion.fr		
PARENTS D'ÉLÈVES TITULAIRES		PARENTS D'ÉLÈVES SUPPLÉANTS	
Mme HAVE Anne-laure	pp103@orange.fr	M. NAUDY Laurent	lnaudy@orange.fr
M. DELOPME Samuel	samceline@hotmail.fr	M. PEYRAS Bruno	bruno.peyras@orange.fr
M. GARINO Jean-Christophe	garinojc@yahoo.fr	M. MEDINA MOREIRA David	lohuevo@gmail.com
Mme LE MENN Fabienne	lmfabiana@yahoo.fr	M. MALLET Arnaud	nonoplus@msn.com
M. EL KHEL Mustapha	le.mek@orange.fr	Mme LEBOURDAIS Karine	klebourdais@yahoo.fr
ÉLÈVES TITULAIRES AU CA		ÉLÈVES SUPPLÉANTS AU CA	
EL KDIM Yassin - 103	yassin.elkdim0608@gmail.com	LACOSTE Emma - T11	ema.lacoste66@gmail.com
DELBURG Camille - T11	camilledelbourg08@gmail.com		
PAPY Lola - T03	loloapyp@icloud.com		
CHATAIGNIER Maelle - 105	lovelymaelle.c@gmail.com		
ÉLU POST-BAC		SUPPLÉANT POST-BAC	
BELGHARBI Rhamouna - SAM2	rhamounabelgharbi1@gmail.com	FEY Dorian - SIO2	monsieur.dorian.fey@gmail.com

Lycée Paul Sabatier
Carcassonne

Objet: MOTION portée au conseil d'administration du 7 novembre 2023 par les parents de la liste Union et Actions suite aux élections du 13 octobre 2023

La liste Union et Actions souhaite par cette motion indiquer son souhait collectif de contribuer à 1111e merneure communication et à la transparence des opérations de vote au lycée Paul Sabatier de Carcassonne.

Lors des dernières élections, un grand nombre d'anomalies ont été constatées et nous ont été rappo11ées par les parents. Ainsi nous souhaitons que dans l'avenir les principes démocratiques suivants soient respectés :

- L'égalité de traitement des candidats, donc des différentes listes.

[hUps://www.education.gouv.fr/bo/161Hehdo27/MENE_1617_83N.html](https://www.education.gouv.fr/bo/161Hehdo27/MENE_1617_83N.html)

« Il convient de veiller au strict respect de l'égalité de traitement dans l'affichage et la distribution des documents élaborés par les listes. qu'elles soient ou non déjà représentées dans l'établissement.

- Le respect de la conformité des listes déposées

- La conformité des professions de foi avec la liste déposée en termes de titre, noms indiqués, ordre des colistiers.

- La communication dans un délai de 4 semaines avant le vote, indiqué dans le *code de l'éducation articles D. 111-8 et D. 111-10*, de la liste des parents ayant accepté d'être contactés par les élus et fédérations.

- La vérification de l'accès des parents au module de vote et le respect de la semaine de vote prévue sans interTUption des services EduConnect.

- Les réponses aux questions concernant la cybersécurité du vote ainsi que l'assurance qu'aucune fraude ne soit possible. *Décret n° 2023-806 du 21 août 2023*

- La consultation des têtes de liste sur les modalités exactes en tennes d'organisation, de présentation des bulletins et de la mise en place du vote, notamment par index Education via Pronote.

- L'accès à la vérification des bulletins de vote par les têtes de liste

- La mention des fédérations, adjointe aux parents des listes d'union le souhaitant, comme cela a toujours été possible sur la version papier.

- La communication à tous les parents des modalités exactes et réelles du vote afin de ne pas induire les votants en erreur.

- La communication du taux de participation en cours de vote à toutes les listes.

- Le respect du corps électoral complet de tous les parents d'élèves ou étudiants de l'établissement

file:///C:/Users/fabie/Downloads/dsden-de-la-loire--ecea--faq-lection-parents-J5928.pdf

« En ce qui concerne le second degré, les parents d'élèves inscrits en classes post-bacca/auréat (en BTS ou en classes préparatoires) sont électeurs aux élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'administration. »

- La présentation de l'écran des résultats du vote aux parents élus et l'ajout systématique de sa copie au procès-verbal lors du dépouillement :

<https://eduscol.education.fr/2259/a-representation-des-parents-d-evees> Annexe technique concernant le vote électronique : « Le décompte des voix obtenues par chaque liste de candidats apparaît lisiblement »

! l'écran et/ait l'objet d'une édition sécurisée afin d'être porté au procès-verbal. »

Afin de pouvoir anticiper et préparer correctement les élections 2024, nous proposons la création d'une commission électorale.

Nous souhaitons ainsi avoir accès à Index Education ou tout autre service rémunéré qui devrait y être représenté. Cette commission pourra alors se réunir en amont pour vérifier que les parents ont bien accès aux connexions, que la cybersécurité est conforme aux textes ou faire éventuellement des essais pratiques. Mais cette commission devra aussi, une fois les listes déposées, inclure les futures têtes de liste.

Ces irrégularités dans la démocratie scolaire sont intolérables et doivent être considérées avec la plus grande attention car cette expérience malheureuse ne doit pas se reproduire. Les problèmes doivent être résolus au plus vite et en amont, sans quoi, le chef d'établissement devra soit choisir un autre mode de scrutin, soit choisir un autre prestataire pour le vote électronique.

Nous souhaitons pouvoir participer pleinement à la vie de l'établissement, en connaissance de cause et en confiance avec l'administration, les élèves et les professeurs.

Liste Union el Actions

CONSEIL DE DISCIPLINE - 2023-2024			
MEMBRES DE DROIT			
M. GELIS Eric	Proviseur		eric.gelis@ac-montpellier.fr
M. MIEGEVILLE TATE Stéphane	Proviseur-Adjoint		stephane.miegeville-tate@ac-montpellier.fr
Mme LANE Christelle	C.P.E.		christelle.lane@ac-montpellier.fr
Mme TEJEDOR Aude	Intendante		aude.tejedor-foussard@ac-montpellier.fr
MEMBRES ELUS			
PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION TITULAIRES		PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATIONSUPPLEANTS	
Mme RIVERET Pauline	pauline-pilar.riveret@ac-montpellier.fr	Mme GAUZENTE Isabelle	isabelle.gauzente@ac-montpellier.fr
M. PEIGNE Aurélien	aurelien.peigne@ac-montpellier.fr	Mme RABHI Nassima	nassima.rabhi@ac-montpellier.fr
CAMPOS Christophe	christophe.campos@ac-montpellier.fr	Mme JOUANNY Hélène	helene.jouanny@ac-montpellier.fr
Mme CORDIER Christelle	christelle.cordier@ac-montpellier.fr		
ATOSS			
Mme JAUNE Jennie	jennie.jaune@ac-montpellier.fr	M. MARIS Hervé	herve.maris@laregion.fr
PARENTS D'ELEVES TITULAIRES		PARENTS D'ELEVES SUPPLEANTS	
M. MEDINA MOREIRA David	lohuevo@gmail.com	M. PEYRAS Bruno	bruno.peyras@orange.fr
M. EL KIHHEL Mustapha	le.mek@orange.fr	LE MENN Fabienne	lmfabiana@yahoo.fr
ELEVES TITULAIRES		ELEVES SUPPLEANTS	
BLANC Lily - 101	lilyblanc0601@gmail.com	JAKUBIAK Camille - 109	jakubiakcamille@gmail.com
HUILLET Robin - T08	robinhuillet@gmail.com	AZAIS Colin - 105	christophe.azais@laposte.net
MUMBONGO MUKARI Edondi - 108	edomukari@gmail.com	BOUDJELLAL Souleimane - T05	sboudjellal12@gmail.com

COMMISSION HYGIENE ET SECURITE - 2023-2024				
MEMBRES DE DROIT				
M. GELIS Eric	Proviseur		eric.gelis@ac-montpellier.fr	
M. MIEGEVILLE TATE Stéphane	Proviseur-Adjoint		stephane.miegeville-tate@ac-montpellier.fr	
Mme LANE Christelle	C.P.E.		christelle.lane@ac-montpellier.fr	
Mme TEJEDOR Aude	Intendante		aude.tejedor-foussard@ac-montpellier.fr	
Mme PISANI Christine	Chef de Travaux		christine.pisani@ac-montpellier.fr	
REPRESENTANTS REGION				
REPRESENTANTS REGION TITULAIRES		REPRESENTANTS REGION SUPPLEANTS		
M. COSTE Alain	alain.coste@laregion.fr	M.ANDRIEU Philippe		philippe.andrieu@laregion.fr
MEMBRES ELUS				
PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION TITULAIRES		PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATIONSUPPLEANTS		
M. SOUYRIS Mathieu	mathieu.souyris@ac-montpellier.fr			
Mme JOUANNY Hélène	helene.jouanny@ac-montpellier.fr			
A.T.O.S.S. TITULAIRES		A.T.O.S.S. SUPPLEANTS		
M. WAILLY Yohann	yohann.wailly@laregion.fr	Mme JAUNE Jenny		jennie.jaune@ac-montpellier.fr
M. MARIS Hervé	herve.maris@laregion.fr	M. RIES Wilfried		wilfried.ries@laregion.fr
AGENT DE PREVENTION				
M. PECASTAINGS David	david.pecastaings@ac-montpellier.fr			
PARENTS D'ELEVES TITULAIRES		PARENTS D'ELEVES SUPPLEANTS		
M. NAUDY Laurent	lnaudy@orange.fr	M. DELORME Samuel		samceline@hotmail.fr
M. MALLET Arnaud	nonoplus@msm.com	M. EL KIHEL Mustapha		mustaphaelkihel@orange.fr
ELEVES TITULAIRES		ELEVES SUPPLEANTS		
LUCET Yoan - 111	lps.yoanlucet@gmail.com			
EL KDIM Yassin - 103	yassin.elkdin0608@gmail.com			

C.V.L. - 2023-2024				
PRESIDENT				
M. GELIS Eric	Proviseur	eric.gelis@ac-montpellier.fr		
VICE PRESIDENT				
EL KDIM Yassin		yassin.elkdim0608@gmail.com		
MEMBRES ELUS				
PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION TITULAIRES		PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATIONSUPPLEANTS		
M. PEIGNE Aurelien	aurelien.peigne@ac-montpellier.fr			
Mme HOUSSET Leslie	leslie.housset@ac-montpellier.fr			
A.T.O.S.S. TITULAIRES				
M. MARIS Herve	herve.maris@laregion.fr			
M. WAILLY Yohann	yohann.wailly@laregion.fr			
M. CASANAS Bernard	bernard.casanas@laregion.fr			
PARENTS D'ELEVES TITULAIRES		PARENTS D'ELEVES SUPPLEANTS		
M. PEYRAS Bruno	bruno.peyras@orange.fr			
M. MALLET Arnaud	nonoplus@msn.com			
ELEVES TITULAIRES		ELEVES SUPPLEANTS		
CHATAIGNER Maelle	105	lovelymaelle.c@gmail.com		
LUCET Yoan	111	yoan.lucet@laposte.net		
EL YAAGOUBI Smahane	108	smahane.elyaagoubi@gmail.com		
SIDIBE Maimouna	T04	mounasidonie@laposte.net		
DELBOURG Camille	T11	camilledelbourg08@	RECH Lily-May	101
EL KDIM Yassin	103	yassin.elkdim0608@gmail.com	FALL Mariam	103
LACOSTE Ema	T11	ema.lacoste66@gmail.com	BEAUCOUR Louane	101
LE BOHEC Maeva	T11	maelbhc@gmail.com	BASCHOU Maelle	104
PAPY Lola	T03	lolapapy@icloud.com	ABABULGU BAUDRY Marina	109
ROQUE Pauline	T02	pauline22.roque@gmail.com	GRILLERES Eva	106

COMMISSION DE RESTAURATION - 2023-2024				
MEMBRES DE DROIT				
Mme TEJEDOR Aude	Intendant		aude.tejedor-foussard@ac-montpellier.fr	
M. BALSSA Stéphane	Chef Cuisinier		sthephane.balssa@ac-montpellier.fr	
Mme JAUNE Jennie	Infirmière		jennie.jaune@ac-montpellier.fr	
PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION				
Titulaires		Suppléants		
M. GRAMMONT Denis	denis.grammont@ac-montpellier.fr	M. GUILLOTEAU Nicolas	nicolas.guilloteau@ac-montpellier.fr	
Mme TROUGNOU Christine	christine.trounou@ac-montpellier.fr			
ATSS				
Titulaires		Suppléants		
M. RIES Wilfried	wilfried.ries@laregion.fr			
Titulaires		Suppléants		
Mme DARDE Céline	celine.66@yahoo.com	Mme CHETTOUCHE Virginie	virginie.chettouche@gmail.com	
Mme MEYNIER Christelle	genaro2306@hotmail.fr	M. EL KIHÉL Mustapha	mustaphaelkihel@orange.fr	
ELEVES				
PAPY Lola - T03	lolapapy@icloud.com			
LUCET Yoann - 111	yoan.lucet@laposte.net			
RECH Lily-May - 101	lrech426@gmail.com			

Commission d'Education à la Santé et à la Citoyenneté - 2023-2024	
1 personnel de direction	M. MIEGEVILLE TATE Stephane
l'assistante sociale	Marina MONGE <marina.monge@ac-montpellier.fr>
l'infirmière	Jennie JAUNE
1 CPE Mme LANE	Lane Christelle <christelle.lane@ac-montpellier.fr>
Personnels	
Mme TROUGNOU Christine - Référente DD	christine.trougnou@ac-montpellier.fr
M. PEIGNE Aurélien - Référent Citoyenneté	aurelien.peigne@ac-montpellier.fr
M. SALVADOR Jean-Luc - Référent Sécurité Routière	
Mme REMOND-TEISSIER Elodie	jean-luc.salvador@ac-montpellier.fr
M. RULLS Mathias	elodie.teissier@ac-montpellier.fr
M. MARIS Hervé	mathias.rulls@ac-montpellier.fr
	herve.maris@laregion.fr
Parents volontaires	
Mme ALIBERT Caroline	aliberc@yahoo.fr
Mme EL ALLALI Béatrice	brillouet.beatrice@gmail.com
M. GARINO Jean-Christophe	garinojc@yahoo.fr
Mme MEYNIER Christelle	genaro2306@hotmail.fr
M. GAUTRON Laurent	laurent.gautron@outlook.fr
Elèves volontaires	
EL KDIM Yassin - 103	yassin.elkdim0608@gmail.com
PAPY Lola - T03	lolapapy@icloud.com
CHATAIGNIER Maelle - 105	lovelymaelle.c@gmail.com
RECH Lily-May - 101	lrech426@gmail.com
BEAUCOUR HENRION Louane - 101	louane.henrion@gmail.fr

COMMISSION EDUCATIVE - 2023-2024		
1 personnel de direction		
l'assistante sociale		
le professeur principal de classe de l'élève		
le CPE chargé du suivi de la classe		
1 COP		
Infirmière		
2 professeurs (titulaires) (suppléants)		
M. PEIGNE Aurélien		
2 parents		
M. BASCHOU Jean-Louis		Mme TOURNIE Audrey
M. MALLET Arnaud		M. NAJL Radoine

CONSEIL PEDAGOGIQUE 2023-2024

Nom – Prénom	Spécialité
M. GELIS Eric	Proviseur
M. MIEGEVILLE TATE Stephane	Proviseur Adjoint
1 CPE	CPE
Mme GAU Nathalie	IA-IPR Référent
M. BRUZEL Adinel	
Mme PISANI Christine	Chef de Travaux coordonnateur tertiaire
Mme DE VIGUERIE Magali	Coordonnateur Mathématiques
M. MAFFRE Philippe	
M. GUILLOTEAU Nicolas	Coordonnateur Sciences Physiques PP niveau terminale
M. JUFFROY Cyrille	Coordonnateur EPS
Mme REMOND-TEISSIER Elodie	Coordonnateur SVT
Mme SARDA Brigitte	Coordonnateur Arts appliqués
Mme JOUANNY Hélène	Coordonnateur Philosophie
Mme TOUSSAINT Raphaele	Coordonnateur Lettres
Mme PEREIRA Isabelle	Coordonnateur Anglais
Mme PAEGELOW Isabelle	Coordonnateur Allemand
M. RULLS Mathias	Coordonnateur Espagnol
M. BATTU Jean-Charles	Coordonnateur SES
M. OHIER Olivier	Coordonnateur Histoire Géographie PP niveau 1ère
Mme KAROUM Myriam	Référents ENT
Mme DA SILVA Maria	Référents Culture et coordonatrice CDI
Mme NAVARRO Béatrice	Référent Culture
Mme TROUGNOU Christine	Référent développement durable PP niveau Seconde
M. BEZIAT Guillaume	Référent SNT et ENT
M. PEIGNE Aurélien	Référent Citoyenneté Laïcité

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 1 :

Les réunions du Conseil d'Administration sont fixées de préférence les lundi, mardi ou jeudi à 18 H00. Leur durée n'excède pas 2 heures 30. Les questions qui n'auraient pu être abordées seraient alors reportées au conseil suivant.

Article 2 :

Les séances du Conseil d'Administration ne sont pas publiques et ses membres sont astreints à l'obligation de discrétion sur les situations individuelles. Le Chef d'Etablissement peut inviter toute personne dont la participation lui paraît utile pour étudier l'un des points inscrits à l'ordre du jour.

Article 3 :

Les votes ont lieu à main levée. A la demande d'un membre du conseil, et sans qu'aucune justification ne soit formulée, il est procédé au vote à bulletins secrets. Une suspension de séance peut être accordée à la demande de l'un des corps. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Article 4 :

Les membres du Conseil d'Administration remettent au chef d'établissement, 48 heures au moins avant la date des réunions, les questions qu'ils souhaitent ajouter à l'ordre du jour.

Article 5 :

L'envoi des documents d'étude et de réflexion nécessaires à l'examen des questions portées à l'ordre du jour ainsi que le compte rendu précédent sont envoyés avec la convocation dix jours avant la date du C.A. L'envoi sera fait de préférence par courrier électronique pour répondre à notre implication au label Lycée 21. L'envoi concernera aussi les suppléants.

Article 6 :

Le secrétariat de séance sera tenu à tour de rôle. Tout membre du conseil d'administration peut être désigné par le président du CA s'il n'y a pas de volontaires. Un tour de rôle sera privilégié entre les différents corps.

Article 7 :

Les téléphones cellulaires restent éteints.

Article 8 :

Le présent règlement est adopté pour l'année scolaire et renouvelable après chaque nouvelle élection.

Article 9 :

Si la situation l'exige et conformément aux textes en vigueur, les réunions du Conseil d'Administration peuvent se faire par visio-conférence.

Lycée Paul Sabatier 11000 CARCASSONNE
Résultats des baccalauréats général et technologique et du BTS
Session 2023

Baccalauréat général																
Classes	Inscrits	Présentes	Refusés	Admis 1er gr.	% Admis 1er gr.	Sd grpe	Admis 2e gr.	% Admis 1er et 2e gr.	Refusés définitifs	TB Félicitati on jury	Mentions			SEPTEMBRE	% d'admission	
											TB	B	AB		Dept	Accl
T01	35	35	0	33	94,29%	2	2	100,00%	0	1	3	6	14			
T02	33	32	1	27	84,38%	4	3	93,75%	2	1	6	9	6			
T03	34	34	0	32	94,12%	2	2	100,00%	0	1	11	6	8			
T04	36	36	0	33	91,67%	3	3	100,00%	0	1	2	12	6			
T05	34	34	1	30	88,24%	3	1	91,18%	3	4	4	4	11			
T06	35	35	0	34	97,14%	1	0	97,14%	1		4	6	18			
T07	34	34	0	31	91,18%	3	2	97,06%	1		3	6	13			
T08	34	34	1	28	82,35%	5	3	91,18%	3	2	5	9	4			
T09	34	34	1	29	85,29%	4	3	94,12%	2		2	6	13			
T10	36	36	0	35	97,22%	1	1	100,00%	0	2	2	11	16			
TOTAL	345	344	4	312	90,70%	28	20	96,51%	12	8	42	75	109	0		

Lycée Paul Sabatier		
Résultats au baccalauréat		
Session 2022	Session 2023	
TOTAL BCG :96,77%	TOTAL BCG :96,51	
TOTAL STMG :91,92%	TOTAL STMG :73,40%	

TOTAL BGT

84,95%

Baccalauréat technologique

Classes	Inscrits	Présentes	Refusés	Admis 1er gr.	% Admis 1er gr.	Sd grpe	Admis 2e gr.	% Admis 1er et 2e gr.	Refusés définitifs	Mentions			% d'admission		
										TB	B	AB	Dépt	Accl	Nat.
T11	30	30	7	17	56,67%	6	4	70,00%	9		3	11			
MERCA															
T12 GRH	33	33	1	26	78,79%	6	3	87,88%	4		1	4	9		
T13 GF	16	16	4	9	56,25%	2	0	56,25%	6			2	2		
T13 SIG	16	16	6	7	43,75%	3	3	62,50%	5			2	2	1	
TOTAL STMG	95	95	18	59	62,11%	17	10	72,63%	24		1	7	24	88,33%	85,30%

BTS				
Classes	Inscrits	Présentes	Refusés	% Admis
BTS SAM	18	16	8	50,00%
BTS SIO SISR	14	14	4	71,43%
BTS SIO SLAM	10	10	5	50,00%
TOTAL BTS	42	40	17	76,08%

d'admission			
P.Sabatier Dépt			
BCG			
BTN			

Conseil d'administration du lycée Paul Sabatier

Carcassonne, le 7 novembre 2023

**MOTION POUR DAVANTAGE DE TRANSPARENCE CONCERNANT LES HSE ET UNE RÉMUNÉRATION RÉELLE DES ÉPREUVES
DU BAC D'EPS ET DES ÉPREUVES BLANCHES**

Nous, les représentants élus des personnels enseignants et de vie scolaire du lycée Paul Sabatier, demandons que davantage de transparence soit faite concernant le nombre et l'attribution des HSE (Heures supplémentaires effectives).

Nous demandons que les souhaits des collègues, concernant l'organisation des épreuves blanches (orales et écrites) et l'organisation trimestrielle des épreuves d'EPS soient respectés. Ainsi, l'élaboration des sujets, les surveillances, les corrections et l'organisation des oraux blancs, doivent être rémunérés. Nous demandons donc à ce qu'une heure de surveillance d'épreuve écrite ou une heure d'oral équivalent à une HSE. Nous déplorons que refusant de rémunérer ces épreuves blanches, celles-ci n'aient pas lieu où se déroulent à la place des cours, et s'inscrivent ainsi sur plusieurs semaines concernant les oraux blancs.

Nous rappelons que cela se fait dans d'autres établissements et permet non seulement une préparation plus efficace des élèves, une progression cohérente des cours, et moins de cours perdus.

Les représentants élus des personnels enseignants et de vie scolaire du lycée Paul Sabatier

MOTION POUR DAVANTAGE DE MOYENS POUR NOS ÉLÈVES

Nous, représentants élus des personnels enseignants et de vie scolaire du lycée Paul Sabatier, demandons que davantage de moyens soient alloués pour la surveillance et l'accompagnement de nos élèves.

Dans un contexte difficile, nous constatons le manque de surveillants, de personnels enseignants par élève, la demande croissante de soins infirmiers et psychologiques, d'accompagnement d'élèves à besoins particuliers, d'assistance sociale – le tout à moyens constants. Nous demandons la création de postes d'AED, d'AESH, la création d'un poste supplémentaire d'infirmière et d'un poste à temps plein de psychologue. L'établissement doit supporter 11 classes à 36 élèves ou plus, un effectif jugé encore exceptionnel il y a seulement quelques années. Nous demandons donc que les classes soient moins chargées et soient dédoublées afin que des conditions d'enseignement de qualité soient proposées à des élèves qui éprouvent globalement de plus en plus de difficultés.

Les représentants élus des personnels enseignants et de vie scolaire du lycée Paul Sabatier

MOTION RELATIVE AU PACTE ET AUX RCD

ANNEXE 7

Les représentants élus des personnels enseignants et de vie scolaire du lycée Paul Sabatier, considérant que la complexité, l'opacité et les ambiguïtés liées au dispositif dit PACTE sont une cause d'incompréhension et de malentendu, ont résolu de porter à la connaissance du Conseil d'administration, par lecture et par inscription au Procès Verbal, la motion suivante, afin d'exposer les raisons de leurs désaccords et de leur défiance à l'endroit de ce même PACTE, ainsi que les motifs de leur vote à l'encontre du protocole proposé.

En premier lieu, nous remercions sincèrement M. le Proviseur d'avoir eu la rigueur et l'honnêteté d'exposer à tous ce que représentait réellement la part des heures perdues et non remplacées dans l'établissement – une part infime sur laquelle nous reviendrons.

En deuxième lieu, nous tenons à préciser que la rhétorique du ministère repose sur deux arguments pareillement fallacieux : d'abord l'idée que le PACTE permet de revaloriser les salaires, ensuite l'idée que le PACTE est un moyen efficace et utile de lutter contre les heures de cours perdues.

De fait, une revalorisation désigne dans son sens commun une majoration, c'est-à-dire, appliquée à la notion de salaire, une augmentation pour un nombre de missions identique. Or, en l'occurrence, le ministère conditionne la délivrance de cette rétribution supplémentaire à la réalisation de tâches supplémentaires. On ne peut donc parler de revalorisation. Si le ministère souhaite revaloriser réellement le métier d'enseignant, et qu'il dispose, visiblement, d'un budget pour ce faire, qu'il réévalue donc sans condition la grille des salaires, afin de mettre un terme à la situation admise et reconnue qui voit les enseignants français travailler plus et pourtant gagner moins que la moyenne de leurs collègues de l'UE¹.

Par ailleurs, les cours perdus sont souvent davantage l'effet des contraintes administratives et pédagogiques que nous ne choisissons guère (formations, bac blancs, convocation pour des corrections d'épreuves, etc.) que l'effet d'absences personnelles qui sont, d'après la Cour des comptes², moins nombreuses que dans le privé ou dans d'autres branches de la fonction publique. Du reste, le nombre des remplacements effectués au lycée démontre que la marge d'amélioration que pourrait laisser espérer ce PACTE est assez réduite. Afin de répondre à la très légitime nécessité d'améliorer les remplacements de courte durée, il serait sans doute plus honnête et plus efficace à long terme de s'attaquer aux causes structurelles de cette situation, à savoir :

1. La suppression discrète et progressive, depuis 15 ans, du nombre des enseignants titulaires remplaçant par le non-remplacement d'un fonctionnaire partant en retraite sur deux,
2. Les difficultés récurrentes de recrutement des enseignants liées à la dégradation des rémunérations comme des conditions d'exercice du métier,
3. La réforme du lycée qui a complexifié les emplois du temps au point de rendre très ardues des auto-remplacements, lesquels auto-remplacements, pourtant plus utiles que la garderie pédagogique d'affichage induite par le PACTE ne sont pas prévus par ce même dispositif,
4. La multiplication et l'alourdissement graduel des missions confiées aux enseignants.

¹ Source : notes d'information 22.31 et 22.30, octobre 2022 ; « L'Europe de l'éducation en chiffres, 2022 », Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale. Cité dans *Le Monde* du 21 avril 2023.

² Rapport de la Cour des Comptes du 2 décembre 2021, pourtant sur *La gestion des absences des enseignants*.

En troisième lieu, nous déplorons que les montages du PACTE en brique diverses et variées, en parts fonctionnelles tout aussi diverses et variées, en missions de RCD ou de Projet dépendant de lettres de missions négociées en coin de table rendent encore un peu plus illisibles et donc un peu moins transparentes les rémunérations des enseignants qui sont incapables, dans l'ensemble, de savoir exactement ce qui leur est dû ou non.

En conclusion, nous exprimons certes notre compréhension à l'endroit des collègues qui, contraints par des raisons économiques ou par d'autres motifs, souscriraient aux dispositions du PACTE, mais nous exprimons surtout ici le rejet largement majoritaire de ce dispositif obscur et faussement généreux au sein des équipes enseignantes du lycée Paul Sabatier. En outre, nous invitons tous les membres du Conseil d'administration à voter contre le protocole de remplacement de courte durée.

Les représentants élus des personnels enseignants et de vie scolaire du lycée Paul Sabatier



Établissement : LGT Paul Sabatier

Date :

Définition des objectifs du Plan annuel « RCD »

Le remplacement de courte durée doit permettre d'assurer de la totalité des enseignements qui sont dus au lycée. En raison de nombreuses réserves émises par les enseignants à s'engager sur des parts fonctionnelles, le RCD ponctuel qui semble mieux convenir aux enseignants sera largement utilisé.

Les enseignements remplacés se feront soit dans la discipline manquante, soit par des remplacements au sein des équipes pédagogiques. Ces possibilités seront inscrites dans chacune des lettres de mission.

Diagnostic des besoins

Nb d'heures extrait de pronote (année n-1) : 2265 heures n'ont pas été assurées durant l'exercice 2022-2023 sur un total de 59 000 cours dispensés soit 3,83% du total.

Le remplacement des enseignants absents s'est fait de façon plutôt satisfaisante.

État de la ressource prévisible à cette date

Nb d'enseignants volontaires sur 18 h : 6

Nombre d'enseignants volontaires sur 9h : 0

Nombre d'heures d'AED : 0

Les actions en faveur de la réduction des absences liées au fonctionnement de

Pas de mesures particulières, si ce n'est réduire les réunions. Le taux de remplacement est satisfaisant et nous essaierons d'être au moins aussi performant.

Modalités pédagogiques et éducatives de remplacement de courte durée

Les enseignants se positionnent sur des créneaux de liberté et se positionnent aussi sur leur capacité à ouvrir potentiellement des créneaux supplémentaires. Ils s'engagent soit sur des remplacements disciplinaires soit sur des remplacements au sein de leurs équipes pédagogiques. Ces modalités sont consignées sur leur lettre de mission. Nous utiliserons aussi le remplacement de courte durée ponctuel qui semble pour l'instant mieux convenir aux enseignants.

Modalités de mise en oeuvre

Les enseignants absents seront notés sur pronote le plus tôt possible. L'enseignant engagé dans le RCD informera la Direction qu'il souhaite prendre un remplacement. La Direction sollicitera les enseignants dès qu'un remplacement pourra s'effectuer et sera attentive aux possibilités qui n'auraient pas été signalées par les enseignants engagés.

Modalités d'évaluation

Un fichier de remplacement accompli sera tenu à jour par le chef d'établissement pour les enseignants qui seront engagés.

Un décompte des absences non remplacées sera fin en fin d'exercice.

Académie :
MONTPELLIER
Exercice : 2023

MINISTERE : Education Nationale

ANNEXE 9

REGION :
OCCITANIE

Etablissement : 0110004V
LYCÉE PAUL SABATIER
36, rue Alfred de Musset
B.P. 802
11802 CARCASSONNE CEDEX 9
Téléphone : 0468252416

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N° 6 à 7
Présentées pour information au Conseil d'administration

Ces décisions sont exécutoires aux dates indiquées sur la
pièce B10

Eric GELIS, chef d'établissement

MINISTERE : Education Nationale

Académie : MONTPELLIER
Exercice : 2023

Etablissement : 0110004V
LYCÉE PAUL SABATIER
36, rue Alfred de Musset
B.P. 802
11802 CARCASSONNE CEDEX 9

REGION :
OCCITANIE

Pièce B9.1
DBM INFO

Ordonnateur : Eric GELIS
Comptable assignataire : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

Décisions budgétaires modificatives pour information Regroupées du n° 6 à n° 7							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
	DEPENSES			RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admissibles (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des prévisions de recettes
Activité pédagogique	104 666.00	1 497.75	106 163.75		72 637.00	1 497.75	74 134.75
Vie de l'élève	19 200.00	900.00	20 100.00		19 200.00	900.00	20 100.00
Administration et logistique	534 521.04	35 953.00	570 474.04		523 114.48	35 953.00	559 067.48
Total services généraux (1)	658 387.04	38 350.75	696 737.79		614 951.48	38 350.75	653 302.23
Restauration et hébergement	408 226.50	0.00	408 226.50		398 226.50	0.00	398 226.50
Bourses nationales	480 000.00	0.00	480 000.00		480 000.00	0.00	480 000.00
Projet Erasmus	60 000.00	0.00	60 000.00		60 000.00	0.00	60 000.00
Total services spéciaux (2)	948 226.50	0.00	948 226.50		938 226.50	0.00	938 226.50
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 606 613.54	38 350.75	1 644 964.29		1 553 177.98	38 350.75	1 591 528.73

Résultat prévisionnel	-53 435.56	0.00	-53 435.56
CAF ou IAF	-48 529.00	0.00	-48 529.00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
OPERATIONS EN CAPITAL			
Total dépenses et recettes inscrites au budget	1 606 613.54	38 350.75	1 644 964.29
		1 553 177.98	38 350.75
			1 591 528.73

D.B.M. n°6					Exécutoire au 31/08/2023	Ref : regu. CREDITS GLOBALISES 2023	Opération n°10	Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	VE		16ESC	7411	Vie de l'élève Education à la santé et à la citoyenneté Subventions minis éducat.nat				100.00	500.00	600.00
2	VE		16FVL	7411	Vie de l'élève Fonds de vie lycéenne Subventions minis éducat.nat				100.00	400.00	500.00
3	VE	VE	16ESC		Vie de l'élève Education à la santé et à la citoyenneté	100.00	500.00	600.00			
4	VE	VE	16FVL		Vie de l'élève Fonds de vie lycéenne	100.00	400.00	500.00			

D.B.M. n°6					Exécutoire au 31/08/2023	Ref : regu. CREDITS GLOBALISES 2023	Opération n°11	Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	AP		13REP	7411	Activité pédagogique Droits de reprographie Subventions minis éducat.nat				2 300.00	155.20	2 455.20
2	AP		13COR	7411	Activité pédagogique Carnets de correspondance Subventions minis éducat.nat				2 700.00	-108.00	2 592.00
3	AP		13EAC	7411	Activité pédagogique Education artistique et culturelle Subventions minis éducat.nat				0.00	1 450.55	1 450.55
4	AP	APST	13REP		Activité pédagogique Ambition et Performance Scolaire pr Tous Droits de reprographie	2 300.00	155.20	2 455.20			
5	AP	APST	13COR		Activité pédagogique Ambition et Performance Scolaire pr Tous Carnets de correspondance	2 700.00	-108.00	2 592.00			
6	AP	APST	13EAC		Activité pédagogique Ambition et Performance Scolaire pr Tous Education artistique et culturelle	0.00	1 450.55	1 450.55			

D.B.M. n°7				Exécutoire au 07/11/2023	Réf : SUBVENTION REGION EPI ARL		Opération n°12		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes		Total		Totaux
						Rappels	Modifications	Rappels	Modifications	Rappels	Modifications	Totaux
1	ALO		2SPE	7442	Administration et logistique SUBV SPECIFIQUE REGION Subventions Région						0.00	4 950.00
2	ALO	ADMINI	0PROD		Administration et logistique ADMINISTRATION Produits entretien /vétements de travail	26 000.00						30 950.00
							4 950.00					4 950.00

D.B.M. n°7				Exécutoire au 07/11/2023	Réf : DOTATION CPL TAIRE VIABILISAT°		Opération n°13		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes		Total		Totaux
						Rappels	Modifications	Rappels	Modifications	Rappels	Modifications	Totaux
1	ALO		00GF	7442	Administration et logistique Dotation de fonctionnement Subventions Région							411 190.00
2	ALO	VIAB	0EAU		Administration et logistique VIABILISATION Eau	9 000.00						14 000.00
3	ALO	VIAB	0PTELEC		Administration et logistique VIABILISATION Electricité	92 500.00						102 500.00
4	ALO	VIAB	0P1GAZ		Administration et logistique VIABILISATION Gaz	110 000.00						126 003.00

Académie :
MONTPELLIER
Exercice : 2023

MINISTERE : Education Nationale

REGION :
OCCITANIE

Etablissement : 0110004V
LYCÉE PAUL SABATIER
36, rue Alfred de Musset
B.P. 802
11802 CARCASSONNE CEDEX 9
Téléphone : 0468252416

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 8
Présentée pour vote au Conseil d'administration

Eric GELIS, chef d'établissement

MINISTERE : Education Nationale
Etablissement : 0110004V
LYCEE PAUL SABATIER
36, rue Alfred de Musset
B.P. 802
11802 CARCASSONNE CEDEX 9

Académie : MONTPELLIER
Exercice : 2023

Pièce B8.1
DBM VOTE

Ordonnateur : ERIC GELIS
Comptable assignataire : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE SOUMISE AU VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°8			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	106 163.75	74 134.75	-32 029.00
Vie de l'élève	20 100.00	20 100.00	0.00
Administration et logistique	570 474.04	559 067.48	-11 406.56
Total services généraux (1)	696 737.79	653 302.23	-43 435.56
Restauration et hébergement	438 226.50	398 226.50	-40 000.00
Bourses nationales	480 000.00	480 000.00	0.00
Projet Erasmus	60 000.00	60 000.00	0.00
Total services spéciaux (2)	978 226.50	938 226.50	-40 000.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 674 964.29	1 591 528.73	-83 435.56

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n° 8

PREVISIONS BUDGETAIRES							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
	DEPENSES			RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des prévisions de recettes
Activité pédagogique	106 163,75	0,00	106 163,75		74 134,75	0,00	74 134,75
Vie de l'élève	20 100,00	0,00	20 100,00		20 100,00	0,00	20 100,00
Administration et logistique	570 474,04	0,00	570 474,04		559 067,48	0,00	559 067,48
Total services généraux (1)	696 737,79	0,00	696 737,79		653 302,23	0,00	653 302,23
Restauration et hébergement	408 226,50	30 000,00	438 226,50		398 226,50	0,00	398 226,50
Bourses nationales	480 000,00	0,00	480 000,00		480 000,00	0,00	480 000,00
Projet Erasmus	60 000,00	0,00	60 000,00		60 000,00	0,00	60 000,00
Total services spéciaux (2)	948 226,50	30 000,00	978 226,50		938 226,50	0,00	938 226,50
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 644 964,29	30 000,00	1 674 964,29		1 591 528,73	0,00	1 591 528,73

Résultat prévisionnel	-53 435,56	-30 000,00	-83 435,56
CAF ou IAF	-48 529,00	-30 000,00	-78 529,00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL									
OPERATIONS EN CAPITAL									
Total dépenses et recettes inscrites au budget	1 644 964,29	30 000,00	1 674 964,29	1 591 528,73	0,00	1 591 528,73			

Académie : MONTPELLIER
Exercice : 2023

MINISTERE : Education Nationale
Etablissement : 0110004V
LYCÉE PAUL SABATIER
36, rue Alfred de Musset
B.P. 802
11802 CARCASSONNE CEDEX 9

REGION :
OCCITANIE

Pièce B8.3
DBM VOTE

Ordonnateur : Eric GELIS
Comptable assignataire : Aude TEJEDOR-FOUSSARD

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°8

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 674 964.29	1 591 528.73
	Résultat prévisionnel	-83 435.56

Tableau prévisionnel de financement	
	Ressources
Opérations d'investissement	
IAF	78 529.00
Aliénation ou cessions immobilières	0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	78 529.00
Total	78 529.00

Montant du fonds de roulement		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	FDR estimé
230 117.98	48 529.00	151 588.98
	30 000.00	

Etablissement : 0110004V
LYCÉE PAUL SABATIER
36, rue Alfred de Musset
B.P. 802
11802 CARCASSONNE CEDEX 9

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
soumise au vote du conseil d'administration

Pièce B10
DBM VOTE
Page n° 1

EXERCICE 2023 - Edition du 08/11/2023

D.B.M. n°8		Date résultat du CA : 07/11/2023		Ref : PRELEVEMENT POUR LE SRH		Opération n°14		Type opération : 32 - Prélèvements sur le fonds de roulement			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	SRH	RESTAU	0DENR		Restauration et hébergement RESTAURATION- HEBERGEMENT Achats de denrées	234 792.19	30 000.00	264 792.19			

Analyse du Fonds De Roulement & Capacité À Prélever de l'EPL

à utiliser pour les DBM type 32 (après l'arrêt des comptes N-1)

Flohe 3CE DBM - annexe 3

Feuille 1 / 2
Version 2023 - avril 2024

Transmettre dans l'annexe des feuilles 1 à 3

Après le document en PDF, aller dans "Fichier" puis "Imprimer"
dans "Impression", sélectionner "imprimer le document entier"
dans "Paramètres", sélectionner "imprimer le document entier"
Transmettre ce fichier PDF avec le DBM (pas de scan)

Nom de l'EPL	LYCEE PAUL SABATIER
Nom de la commune	CARCASSONNE
n°UAI	0110004V
Date du document	07/11/2023
Exercice en cours (N)	2023

Légende
- F.d.R. Fonds de roulement - F.d.R. prélevement sur Fonds de roulement - A.G. Agent comptable - Statuts des statuts sur Fonds (autre statut actif) - Des indications sont données dans le document - La signature de l'acte par le chef d'établissement dans le document
Présentation de ce document

À remplir par l'agent comptable

Analyse du Fonds de Roulement au 31 déc. 2022

F.d.R. au dernier COFI arrêté, au 31 déc. 2022	230 117,98 €
--	--------------

Partie du F.d.R. liée à des dépenses certaines, probables ou futures

Dotations à l'investissement (au 31 déc. 2022)	- €
Provisions à l'investissement (au 31 déc. 2022)	- €
Fonds de roulement mobilisable (F.R.M.) = A - B1.1 - B1.2	230 117,98 €

Partie du F.d.R. affectée à des activités particulières

Studes (au 31 déc. 2022)	4 588,26 €
Provisions pour dépréciations de studes (au 31 déc. 2022)	- €

Éléments de fragilité potentielle du F.d.R.

Créances douteuses (au 31 déc. 2022)	- €
Créances supérieures à 1 an non provisionnées (au 31 déc. 2022)	- €
Réserves de fonctionnement décaissées à l'activité (au 31 déc. 2022)	- €
Dépréciation des comptes de tiers (au 31 déc. 2022)	- €
Résultat en Fonds de roulement corrigé (F.R.C.) = B2.1 - B2.2 + B2.3 + B2.4 - B2.5	4 588,26 €

Fonds de roulement disponible au 31 décembre 2022

F.d.R. N-1 + F.R.M. - B.F.R.C.	225 529,72 €
--------------------------------	--------------

Observations de l'agent comptable

À remplir par l'agent comptable et l'adjoint délégué

Analyse du Fonds de Roulement sur l'exercice N Cessure de l'UAI à effectuer en F.F.R. au moment du vote du CS

230 117,98 €	F.d.R. au dernier COFI arrêté, au 31 déc. N-1
--------------	---

Partie du F.d.R. liée à des dépenses certaines, probables ou futures

- €	Dotations à l'investissement (au moment du PFR)
- €	Provisions à l'investissement (au moment du PFR)
181 588,98 €	*Fonds de roulement mobilisable (F.R.M.) = A - B1.1 - B1.2 - B4.1

Partie du F.d.R. affectée à des activités particulières

4 588,26 €	Studes (au moment du PFR)
- €	Provisions pour dépréciations de studes (au moment du PFR)

Éléments de fragilité potentielle du F.d.R.

- €	Créances douteuses (au moment du PFR)
- €	Créances supérieures à 1 an non provisionnées (au moment du PFR)
- €	Réserves de fonctionnement décaissées à l'activité (au moment du PFR)
- €	Dépréciation des comptes de tiers (au moment du PFR)
4 588,26 €	Résultat en Fonds de roulement corrigé (F.R.C.) = B2.1 - B2.2 + B2.3 + B2.4 - B2.5

Partie du F.d.R. mobilisée pour l'exercice N, au jour du PFR

48 529,00 €	Toutes les dépenses sur le F.d.R. sont prises sur l'exercice N
30 000,00 €	Prélèvement proposé au Conseil d'Administration
151 588,98 €	Fonds de roulement corrigé après mobilisation (F.R.C.) = A - B4.1 - B4.2

Fonds de roulement disponible au jour du prélèvement

177 060,72 €	F.d.R. avant prélèvement + F.R.M. - B.F.R.C.
147 060,72 €	F.d.R. après prélèvement CS = C2 - B4.2

Observations du chef d'établissement

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 NOVEMBRE 2023
TARIFS SERVICE RESTAURATION ET HEBERGEMENT 2024

POUR INFORMATION :

Commission permanente du 20 octobre 2023
Délibération N° CP/2023-10/06.07

INTERNAT	TARIFS 2023	TARIFS 2024
JANVIER-MARS	455,50 €	455,50 €
AVRIL-JUIN	304,20 €	304,20 €
SEPTEMBRE-DECEMBRE	608,40 €	608,40 €
Montant ANNUEL	1 368,10 €	1 368,10 €

DEMI-PENSION	TARIFS 2023	TARIFS 2024
JANVIER-MARS	182,80 €	182,80 €
AVRIL-JUIN	122,40 €	122,40 €
SEPTEMBRE-DECEMBRE	244,80 €	244,80 €
Montant ANNUEL	550,00 €	550,00 €

	TARIFS 2023	TARIFS 2024
Repas au ticket élève	4,10 €	4,10 €
Repas au ticket commensaux : Catégorie C et assimilés	2,80 €	2,80 €
Repas au ticket commensaux : Catégorie B et assimilés	4,25 €	4,25 €
Repas au ticket commensaux : Catégorie A et assimilés	5,50 €	5,50 €

1/ VOTE CLES de PARTICIPATION POUR LES CHARGES COMMUNES ENTRE LE ALO ET LE SRH 2024

Contrats spécifiques cuisine (maintenance et contrôle du matériel)	100% de la dépense estimée
Dépenses spécifiques cuisine (produits entretien, matériel)	100% de la dépense estimée

contrats/dépenses mutualisés avec le service général (contrat sécurité, contrôles)	% en fonction des M2
--	----------------------

2/ VOTE DIVERS TARIFS 2024

DIVERS TARIFS		2023	2024			2023	2024
Petit déjeuner		1,50 €	1,50 €	Occupation locaux			
Nuit		8,00 €	8,00 €	Salle banalisée		10,00€/heure	10,00€/heure
Chambre (jour)		10,00 €	10,00 €	Amphithéâtre		25,00€/heure	25,00€/heure
Prestation café amélioré		0,80 €	0,80 €	Gymnase		20,00€/heure	20,00€/heure
Prestation café		0,40 €	0,40 €				

TARIFS COMMENSAUX		TARIFS 2023	TARIFS 2024	Tarif de dégradation		Coût du remplacement	Coût du remplacement
Personnes extérieures		9,00	9,00 €				
Badge parking (prix de remplacement)		30,00 €	30,00 €				
Clé ascenseur A		6,00 €	6,00 €				
Clé ascenseur B ou C		35,00 €	35,00 €				
Clé du personnel		6,00 €	6,00 €				
Carnet de liaison		5,00 €	5,00 €				

CONVENTION DE PARRAINAGE

ENTRE

**LE LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE « PAUL SABATIER »
36 RUE ALFRED DE MUSSET 11802 CARCASSONNE CEDEX 9**

ET

**LE CENTRE DE TRANSMISSIONS MARINE « FRANCE SUD »
STATION LA REGINE – CS 70001 - 11310 VILLEMAGNE**

Entre les soussignés :

Le capitaine de frégate Gilles FOUGERAY, commandant le Centre de Transmissions Marine « France Sud » ;

Et

Monsieur Eric GELIS, chef d'établissement du lycée général et technologique « Paul Sabatier », d'une part ;

Vu le protocole interministériel développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale du 20 mai 2016, signé entre le ministère de la défense, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La présente convention est conclue dans un souci de développer en commun un partenariat favorisant la connaissance par les élèves et les enseignants des enjeux et des acteurs de la sécurité et de la défense nationale, tout en contribuant au rayonnement des missions de la Marine nationale, en particulier celle de la Dissuasion océanique.

Article 1 : Objet de la convention et enjeux

La convention a pour objet de formaliser les modalités du partenariat entre le Centre de Transmissions Marine (CTM) « France Sud » et le lycée « Paul Sabatier ».

Les enjeux pour les parties, formalisées dans la présente convention, sont les suivants :

1.1 Enjeux pour la Marine nationale

- Participer au rayonnement de la Marine nationale en permettant à des élèves de mieux connaître ses missions, au travers d'échanges avec l'équipage du CTM.
- Promouvoir les métiers de la Marine nationale.
- Participer au développement général du lien armées-nation.
- Développer l'esprit de défense.

1.2 Enjeux pour le lycée

- Contribuer à l'apprentissage des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en lien avec les parcours citoyen, avenir, artistique et culturel.
- Sensibiliser les élèves sur les contraintes et les réalités de la vie professionnelle.
- Permettre aux élèves d'élargir leurs horizons en leur faisant découvrir un milieu peu commun.
- Présenter aux élèves le rôle et les missions de la Marine nationale.
- Faire connaître aux élèves les différents métiers des marins, dans le cadre du parcours d'avenir.

Article 2 : Nature du partenariat

Le partenariat est organisé autour d'échanges de diverses natures entre le CTM « France Sud » et le lycée « Paul Sabatier » :

- développement d'un projet pédagogique autour de la Marine Nationale et de la Dissuasion ;
- échanges entre les élèves et l'équipage du CTM ;
- déplacement de membres du CTM au lycée ;
- déplacement d'élèves pour une visite du CTM ;
- stages d'élèves au CTM.

2.1. Engagement du CTM « France Sud »

Le CTM s'engage à mener les actions suivantes :

- Désigner un correspondant pour la durée du partenariat qui sera chargé de l'organisation des échanges avec le groupe d'élèves.
- Informer des élèves et des équipes encadrantes sur les métiers de la Marine nationale, en s'appuyant si nécessaire sur le CIRFA ou le SRM local.
- Organiser des déplacements périodiques (au moins 1 fois par an) d'une délégation du CTM au lycée afin de présenter la Dissuasion, le centre, les missions et les différents métiers de la Marine Nationale.
- Permettre la visite du CTM par un groupe d'élèves.
- Proposer la réalisation de stages lorsque l'activité opérationnelle du CTM le permet.
- Faciliter l'accès éventuel à d'autres unités de la Marine nationale.

2.2. Engagement du lycée « Paul Sabatier »

Le lycée s'engage à mener les actions suivantes :

- Communiquer auprès des élèves sur les rôles, les missions et les métiers de la Marine nationale.
- Mettre en place un ou des projets autour de la Marine nationale en s'appuyant sur ce partenariat, sous l'autorité du responsable de l'établissement et d'un professeur référent assurant la liaison avec le correspondant de l'unité.
- Organiser le déplacement de la classe pour effectuer une visite du CTM.
- Organiser le stage d'élèves selon le calendrier de l'établissement en concertation avec le CTM.

Article 3 : Modalités pratiques

3.1 Référents pour le partenariat

Le partenariat est piloté par :

- Pour l'unité militaire : le commandant en second du CTM
- Pour l'établissement scolaire : l'enseignante Béatrice Navarro

3.2. Conditions d'accès aux installations militaires

Le bénéficiaire s'engage à fournir, suffisamment à l'avance, auprès du correspondant du bord chargé de l'organisation des échanges, les renseignements nécessaires pour les autorisations d'accès aux installations militaires. Le détail des modalités pratiques sera défini au préalable de toute activité, entre le bénéficiaire et le CTM.

Le centre se réserve le droit de refuser l'accès à un ou plusieurs élèves ou accompagnateurs si les circonstances, notamment de sécurité, l'exigent, sans que cela puisse ouvrir un droit quelconque à réparation.

Lors de la visite, il est notamment interdit d'introduire dans l'enceinte du site de l'alcool, de la drogue, des armes, et autres objets de nature à présenter un caractère dangereux. L'introduction de matériel informatique ou connecté est, par défaut, interdit.

Lors des déplacements sur les sites militaires, les élèves resteront sous la responsabilité des accompagnateurs du corps enseignant relevant du bénéficiaire s'ils sont présents, ou à défaut seront placés sous la responsabilité du personnel d'encadrement désigné par le CTM.

3.3. Sécurité dans les installations militaires

Les élèves et les accompagnateurs s'engagent à respecter la réglementation en vigueur et à suivre les consignes données par les militaires notamment en matière de confidentialité, d'hygiène et de sécurité.

Toutes les activités prévues restent dénonçables par chaque partenaire, et ce sans préavis réglementaire ni justification, notamment pour l'autorité militaire au titre des impératifs opérationnels.

L'établissement scolaire doit, préalablement à toute activité au sein de l'entité, justifier de la couverture des participants par une assurance de responsabilité civile.

3.4. Modalités de communication

Toute action de communication portant sur les activités communes doit être étudiée et validée en amont par les parties. Les parties ne pourront communiquer sur le partenariat sans un accord mutuel.

En particulier, l'établissement scolaire s'engage à donner à son personnel et à ses élèves la consigne de :

- ne pas divulguer les noms de famille du personnel des armées, à l'exception, le cas échéant, du chef de l'entité considérée ;
- ne divulguer aucune information sur les visites et activités **prévues**, notamment sur les réseaux sociaux.

L'établissement scolaire sensibilise son personnel et les élèves aux dangers pouvant résulter de la divulgation de telles informations.

Une autorisation de captation, reproduction, présentation, publication et diffusion de leur image doit, au préalable, être recueillie auprès des participants concernés et, pour les mineurs, auprès de leurs représentants légaux.

L'autorisation expresse d'utilisation de l'image de chacun des élèves doit être accordée par ces derniers selon le modèle joint en annexe 1.

Article 4 : Conditions financières

En cas d'engagement financier dans le cadre de ce partenariat, les modalités seront définies conformément aux règles en vigueur.

Article 5 : Règlement des dommages

Chaque partie s'engage, au cours ou par le fait des actions menées dans le cadre de la présente convention, à prendre directement en charge la réparation des dommages matériels, corporels et immatériels causés par son personnel et/ou son matériel aux tiers, au personnel et matériel relevant de l'autre partie ainsi que les frais de justices afférents, si sa responsabilité est engagée.

En cas de dommages causés ou subis par l'une ou l'autre des parties, l'antenne de Brest du Service Local du Contentieux de Rennes (BCRM de Brest – Service Local du Contentieux de Rennes – Antenne de Brest - CC 31 - 29240 Brest Cedex 9 – téléphone : 02 98 14 96 91 - télécopie : 02 98 22 06 97) est impérativement avertie.

Article 6 : Couverture des risques

L'Etat étant son propre assureur, l'autorité maritime est dispensée de souscrire une police d'assurance responsabilité civile et dommages.

Le bénéficiaire de la présente convention doit justifier d'une couverture des risques pour le personnel bénéficiaire par la production d'une police d'assurance.

Article 7 : Durée et résiliation de la convention

La présente convention de partenariat prend effet à compter de sa signature. Elle est conclue à pour une durée de cinq années.

Toute modification à la présente convention doit faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

L'autorité maritime se réserve formellement la faculté de mettre fin à la convention, à tout moment, sans préavis et sans que ce retrait anticipé puisse ouvrir au bénéficiaire droit à une indemnité quelconque. En ce cas, la convention prendra fin à dater du jour où la décision aura été prise.

Les deux parties pourront néanmoins, par accord mutuel, mettre fin au projet.

SIGNATURES

Fait en deux exemplaires originaux au Lycée « Paul Sabatier », le 12 septembre 2023

Lu et approuvé :

Monsieur Eric GELIS,
chef d'établissement du lycée général et technologique « Paul Sabatier »,

Lu et approuvé :

Le capitaine de frégate Gilles FOUGERAY,
commandant le Centre de Transmissions Marine « France Sud » ;

Le capitaine de frégate Gilles Fougeray
Commandant du centre de transmissions de
la marine "France Sud"

ANNEXE 1

AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE

Je soussigné(e) (M.), (Mme).....

représentant légal de l'enfant (nom, prénom, date et lieu de naissance).....

Demeurant :

autorise, par la présente, le ministère des Armées à reproduire, représenter, publier et diffuser, notamment pour le rayonnement de l'Institution et de ses missions et activités, pour une durée de (*en chiffres – 5 ans maximum*) années, pour la France et l'Europe les photographies et/ou vidéos représentant (Nom , prénom) prises de la convention au profit du GPAS.

Ces photographies et/ou vidéos sont destinées à promouvoir l'image du Ministère des Armées auprès du grand public et/ou au sein des forces armées notamment sur les supports suivants placés sous la responsabilité éditoriale du ministère des Armées :

- Documents papiers (revues, affiches, dépliants, panneaux d'expositions)
- Documents audiovisuels (clips, reportages, web documentaires, actualités, etc .)
- Supports numériques (CD-Rom, DVD)
- Sites internet, intradef et espaces éditoriaux (réseaux sociaux et plateformes vidéo) propres au ministère des Armées.¹

Cette autorisation est réalisée à titre gracieux et à des fins non commerciales.

Le Ministère des Armées s'engage à utiliser les photographies et /ou vidéos conformément aux usages en vigueur, dans le respect des règles relatives à la protection du droit à l'image des mineurs et à ne pas en céder les droits à des tiers sans l'accord préalable de son auteur et des personnes intéressées.

A le

Signature du représentant légal* de l'enfant :

*Père, mère ou tuteur.

Fiche voyages
annexe 1 - financement initial

VOYAGE SCOLAIRE FACULTATIF ANNEXE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

1 voyage = 1 délibération = 1 acte

Informations

Références juridiques
Définition de "voyage scolaire"
Fonds jeune = cellule à saisir
* = saisie obligatoire
Texte en bleu = lien vers
l'onglet "compléments d'info."
 À transmettre dans
Démars : le document
doit être en pdf, et la
signature de l'acte vaut validation
du document

Cocher s'il s'agit d'un 1er vote du CA ou d'une modification *

1er vote du CA pour ce voyage	X	Utiliser l'onglet n°1
Modification du vote précédent		

ÉTABLISSEMENT : * LYCEE PAUL SABATIER
Objet du voyage : * VOYAGE ROME POMPEI
Dates : * 24/03/2024 29/03/2024
Destination : * Italie
Classes : CLASSES LATINISTES TOUTS NIVEAUX
Nombre d'élèves : * 40
Professeur responsable : MME NAVARRO/M. PEIGNE
Nombre d'accompagnateurs : * 3
Nom du voyageur : VOYAGE TRIANGLE

1 Budget prévisionnel *					
DEPENSES	Détails (facultatif)	Montants	RECETTES	Détails	Montants
VOYAGISTE / AGENCE DE VOYAGE		17 028,00	PARTICIPATION DES FAMILLES		
Assurance annulation			Nombre d'élèves	40	
TRANSPORT			Montant par élève *	401,00 €	16 040,00
HEBERGEMENT			SUBVENTIONS (possibilité de séparer financements élèves / accomp.)		
Activités, entrées, visites de musées etc.			Subvention de l'État sur CFG EPLE		
Frais divers		215,00	Subventions Collectivités		
Activités exclusivement réservées aux élèves			Autres subventions		
Frais exclusivement réservés aux accomp.			CPER (possibilité de séparer financements élèves / accomp.)		
TOTAL DES DEPENSES :		17 243,00 €	Associations socio-éduc. :	élèves :	
			à préciser (ex : FPE, AS, MDP...)	accompagnateurs :	
			Autres dons :	élèves :	
			à préciser (ex : ...)	accompagnateurs :	
			AUTRES RESSOURCES		
			Financement EPLE (FPE, autres...)		1 200,00
			autres, à préciser (ex : ...)		
			Sanction exceptionnelle :		
			TOTAL DES RECETTES :		17 243,00 €

Bases Socio-Éducatives *
attention du chef d'établissement

Budget

Budget équilibré

2 Montant de la participation des familles (montant par élève voté par le CA)

Indiquer le montant de la participation fixe des familles voté par le CA * → 401,00 €

Reprise du montant indiqué dans le budget prévisionnel → 401,00 €

Le vote en CA et le montant au budget sont identiques

3 Calcul du coût par participant (total des dépenses / nombre de participants) → →

401,00 € [A]

Préciser le coût par élève si ≠ de [A] :

et le coût par accomp. si ≠ de [A] :

Accompagnateurs : coût total à prendre en charge par l'EPLE → 1 200,00 €

4 Régie d'avance (oui / non)

Info :

Si oui, montant de la régie →

215,00 €

Espèces

Nom du régisseur →

MME NAVARRO

5 Charte des voyages

Vote d'une charte des voyages par le CA →

OUI

Vote sur les modalités d'utilisation des reliquats des sorties/voyages par le CA →

OUI

Observations de l'EPLE